



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Disposition spécifique à la zone M2174

L'article 514 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans la première phrase, de « , à l'exception de la superficie de plancher additionnelle reliée à un agrandissement du bâtiment principal. »

2° par la suppression de la deuxième phrase;

3° par la suppression de la dernière phrase.

Adopté le 3 novembre 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 DÉCEMBRE 2014